



rue Sadi. Carnot passe la ligne des tramways venant de Sirmil et allant aux Croix-Moulins. Sur une partie de ce parcours la pose des rails a été faite de telle façon que à l'heure actuelle ceux-ci dépassent les travers de plusieurs centimètres, ce qui occasionne de fréquents dérapages de vélos et même des automobiles.

app-le
6 mars 1947

D'autre part, rue A. Briand, rue faisant suite à la rue Jean Jaurès, le pavage entre les rails a été fait de telle façon que la chaussée se trouve rehaussée de 10 cm environ, plusieurs chutes de cyclistes se sont déjà produites, toutes heureusement sans gravité, mais il ne faut pas attendre qu'il se soit produit un accident mortel pour signaler à la Compagnie des tramways le danger que font courir ces différents niveaus sur la même route.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet le vœu que la Compagnie des Tramways Nationaux fasse le nécessaire en prévision d'une reprise éventuelle des travaux.

La séance est levée à 10h15 le 13 Février

(Signatures of council members)
Guilland, Leignier, P. Le Gendre, Bouteau, Cabrol, A. Monnier, Bouty, Debret, Flouret, Brune, Massier, Lafont, J. J.

Convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 Février 1947 se réunira au lieu ordinaire de ses séances le Mercredi 5 Mars 1947.

Ordre du jour :

- 1° Budget Primitif de 1947.
- 2° Prix de réparations pour les maisons du Champ de Poire.
- 3° Etude de mise en régie du service de la répurcation.
- 4° Examen des demandes d'établissements de magasins Lencoin.
- 5° Demande de location du Parc, pour y faire une herminette.



- 6° Modalité d'application des études scolaires du soir.
- 7° Lecture de correspondance intéressant le Conseil Municipal.
- 8° Proposition d'achat d'un terrain pour agrandissement de l'école Jean Yauvé.
- 9° Affaires diverses.

~ Séance du 5 Mars ~

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 28 Février 1947 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Mercredi 5 Mars 1947 à 19 heures, 45 sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, maire.

Étaient présents: M^{rs} Boutin Arthur, maire, Olive, Giraud, Boutin Albert, Harsien, Plancher, Homier, Sebretou, Cabelduc, Perdreau, Braud, Charpentier, Guillard, Babin, Gautier, Biquereau, M^{me} Le Guillouze, Peigné, Ribyrolle, M^{me} Le Guyader.

Excusés: M^{mes} Le Bloch, Billon, malades.

Absents: M^{rs} Harqués, Stephan, M^{me} Potet.

~ Demandes de Subventions ~

Le Maire soumet au Conseil Municipal des demandes de subventions pour l'année 1947, présentées par différents groupements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder à: l'Amicale de la Gaîté, le châtelier; 1.000 Fr.
à l'Étoile Sportive Régenne; 5.500 Fr.
Aux Auberges de la Jeunesse; 3.000 Fr.

Les dépenses seront prises sur les chapitres prévus à cet effet et le budget de 1947.

~ Subvention à l'Entr'aide Française ~

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre envoyée par le Délégué départemental de l'Entr'aide Française qui expose l'œuvre entreprise pour soulager les familles nombreuses et les vieillards nécessiteux et pour cela demande une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture de la lettre envoyée par l'Entr'aide et en

avoir délibéré, décide de voter une subvention de 35.000 Francs en faveur de cette œuvre.

Réparation des Maisons du Champ de Foire -

Le Maire soumet au Conseil Municipal un devis présenté par Monsieur Courroye, plâtrier, rue A. Briand, relatif aux travaux de plâtrerie à exécuter pour la remise en état des maisons du Champ de Foire. Il s'élève à la somme de 73.479 Frs (soixante treize mille quatre cent soixante dix neuf) Francs.

app. le
13 Mars 1947

Le Conseil Municipal après avoir examiné le devis en question et en avoir délibéré, accepte les propositions faites par Monsieur Courroye, et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec lui pour la somme de 73.479 Francs.

Taux des Licences des Débits de Boissons -

Le Maire rappelle que dans sa séance du 12 Février 1947, le Conseil Municipal avait voté le nouveau taux de la taxe sur les licences des débits de boissons.

app. le
22 Mars 1947

Cependant, dans la rédaction de la délibération, une erreur a été faite en ce qui concerne les chiffres adoptés en séance, au lieu de : 4.500 et 9.000 Frs, c'est 5.400 et 10.800 Frs qu'il fallait lire.

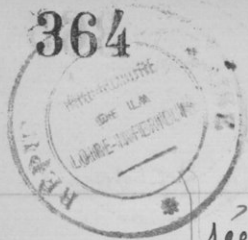
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide qu'à partir du 1er Janvier 1947, le taux des licences des débits de boissons sera porté respectivement à 5.400 Frs pour les petites licences et 10.800 Frs pour les grandes licences.

Cette délibération annule et remplace la précédente en date du 12 Février 1947.

Gratuité des Etudes Scolaires du Soir -

approuvé
le 29 Mars 1947

Dans sa séance du 12 Février 1947, le Conseil Municipal avait décidé d'étudier la question de l'étude du soir gratuite, après renseignements pris auprès de la Municipalité Nantraise et avoir entendu les demandes des Instituteurs chargés des études, il a été décidé ceci :



Une indemnité de 12.000 Francs par an, sera versée au Maître, qui assurera l'étude pour 33 à 40 élèves au maximum par classe, du 1er Octobre au 14 juillet.

Le Directeur recevra une indemnité de surveillance de 2.400 Francs par an.

Le paiement en sera effectué trimestriellement, et réparti aux Instituteurs par le Directeur suivant le nombre d'études.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, se déclare d'accord pour instituer l'étude scolaires du soir aux taux indiqués ci-dessus.

Il pourra en surveiller l'exécution avec Monsieur l'Inspecteur Primaire.

La dépense résultant de cette nouvelle mesure est prévue au Budget Primitif de 1947.

Honoraires de Maître Labart -

Le Maire soumet au Conseil une note d'honoraires de Maître Labart, avocat, relative aux frais de déplacements et de plaidoiries pour l'affaire Beaupère.

Cette note s'élève à la somme de 1.170 Francs.

approuvé
M. Mars H.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de payer à Maître Labart la somme de Mille Cent Soixante Dix Francs en question.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 35, art. 2 du budget de 1947.

Perception d'une Redevance sur les Distributeurs d'Essence -

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une circulaire ministérielle qui indique que les Municipalités ont la faculté de percevoir une redevance sur les distributeurs automatiques d'essence placés sur les voies urbaines.

app. le
19-3-47

Pour Régie cette redevance est fixée à la somme de 800 Francs par an.

Or l'heure actuelle, il n'existe aucun appareil placé sur la voie urbaine, mais, si dans l'avenir



il en était exécutés, la Perception pourrait en être faite immédiatement.

Le Conseil Municipal se range à l'avis du Maire et décide de fixer cette redevance au taux de 800 Frs par an.

Application de la Baïsse de 10% sur les Tarifs des "Vedettes".

En exécution du décret du 24 Février 1947 portant diminution générale des prix, le Conseil Municipal décide d'appliquer la baisse de 10% sur les tarifs en vigueur au 1er Janvier 1947 mais seulement en ce qui concerne le prix des abonnements.

Le prix du billet simple est maintenu pour les voyageurs occasionnels.

Les dimanches et jours fériés les passagers devront acquitter le prix du billet simple, les carnets n'étant pas valables.

En conséquence, les tarifs suivants seront appliqués dès que l'autorité préfectorale aura donné son approbation.

Bretemoult. Nantes 270.

" " Outilles 135.

" " Chantenay 112,50.

Nomination de deux Ouvriers Titulaires ~

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la création de l'atelier municipal, un certain nombre de travaux qui auraient dû être confiés à des entrepreneurs ou à des artisans, ont été exécutés par nos propres moyens, grâce aux deux ouvriers charpentiers titulaires.

App: le C'est donc une économie sensible que la Commune a réalisée.

Mais devant l'importance des travaux en cours et ceux prévus aux bâtiments communaux, le nombre de ces ouvriers se révèle nettement insuffisant. En conséquence, il est absolument nécessaire de compléter l'effectif des ouvriers municipaux par un maçon et un menuisier titulaires, de 1^{ère} catégorie.

En l'importance des travaux à exécuter dans les



différents bâtiments communaux,
Vu l'économie que les finances de la Ville réaliseraient en recrutant ces deux ouvriers;

Décide d'embaucher M. Briand Edmond, né le 25 Août 1905 à Beauvoir, comme ouvrier maçon, de 1^{ère} catégorie, et M. Borloteau Adolphe, né le 30 Mars 1910 à Cholet, comme ouvrier menuisier de 1^{ère} catégorie.

Ses nominations définitives interviendront lorsqu'ils auront accompli un stage de trois mois, et s'ils donnent satisfaction dans leur travail.

Budget Primitif de 1947 -

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif de 1947 établi pour les besoins de la Ville, et accepté par la Commission des Finances.

Après en avoir entendu la lecture et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Budget de 1947, arrêté comme suit :

Recettes ordinaires et extraordinaires	61.823.676, 9.
Dépenses ordinaires et extraordinaires	61.823.445, 6.
Excédent de Recettes	230, 7.

En conséquence la valeur du centime étant de 1334,93, le Conseil Municipal vote pour 1947 les impositions ci-après :

La valeur du centime étant de 1934 93.
Le Conseil Municipal vote pour 1947.

N° des articles du Budget.	OBJET.	Nombre de Centimes votés	Produits	Observations.
chap. I	Centimes additionnels aux Contributions Directes			
1	Cinq centimes ordinaires ^{billets} sur les contributions foncières et mo		4671	
2	Huit centimes pour la patente		3207	
6	Traitement du garde-champêtre			
7	Protection de la santé publique	225	30.036	EMPRUNTS. Comités dus en 1946.
9	Centimes pour insuffisance de revenus Ressources spéciales aux chemins	15805	2109.857	
3	Cinq centimes spéciaux ordinaires pour chemins vicinaux (maximum 5)	5	6.675	
4	Travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires ^(max 3)	9	4.005	
5	" " " " travaux reconnus (max 3)	3	4.005	
chap. X	Impositions extraordinaires			
1	Remboursement de l'emprunt de 200.000.	1080	14.417,2	14.446,2
2	" " " 600.000.	2970	39.647,4	39.679,2
3	" " " 11.500.	050	667,4	725,-
4	" " " 830.000.	3820	50.993,2	51.000,-
5	" " " 70.000.	340	4.538,8	4.575,2
6	" " " 150.000.	720	2.641,5	9.706,-
7	" " " 200.000	330	4.408,3	4.408,-
8	" " " 375.000.	1840	24.162,2	24.265,-
9	" " " 300.000.	1630	21.159,4	2.179,5
10	" " " 250.000.	1210	16.152,7	16.176,6
11	" " " 2.999.000.	4690	62.608,2	62.526,-
12	" " " 1.000.000.	4250	56.734,5	86.841,5
13	" " " 500.000.	2120	28.300,5	28.420,8
14	" " " 1.000.000.	2130	28.434,-	28.421,3
15	" " " 14.000.000.	91460	419.969,-	419.995,8
16	" " " 15.000.000.	33710	450.005,-	449.995,5
17	" " " 15.000.000.	33710	450.005,-	449.995,5
		2.9887.30.	3.844.867,3	

Le Conseil vote, en outre 3 journées de prestation
pour les chemins vicinaux.

Affaire Daniel. - Autorisation d'ester en justice.

Le Maire met le Conseil au courant du renvoi de M. Daniel Joseph du service des Vedettes.

Monsieur Daniel se jugeant lésé par ce renvoi fait appel devant l'autorité compétente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Vote de Crédits complémentaires au titre de l'exercice 1946.

Sur la proposition du Maire le Conseil Municipal décide de voter les crédits supplémentaires suivants pour permettre de payer les dépenses résultant des travaux exécutés en 1946 et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir les approuver.

chap. 1 art. 8.	Salaires des fossoyeurs	98 Frs.
1	16 Assurances responsabilités	2.526 Frs.
2	5 Frais de confection rôles	902 Frs.
2	6 Imprimés à la charge de la Commune	6478 Frs.
2	7 Frais d'assiette perception taxes	108.370 Frs.
chap. 8 art. 2.	Assurances sociales	9 "
chap. 6 art. 3.	Assurance sapeurs pompiers	1.998 "
chap. 13 art. 2.	Assurances sociales C.V.O.	15.606 "
chap. 13 art. 4.	Salaires des cantonniers C.V.O.	1.421 "
chap. 13 art. 6.	Frais de gestion C.V.O.	816 "
chap. 14 art. 3.	Frais généraux C.V.O.	8.283,1
chap. 17 art. 3.	Fournitures générales	215.328 "
chap. 18 art. 1.	Salaires des services municipaux	5.121 "
chap. 19 art. 2.	Assurances sociales	658 "
chap. 19 art. 1.	Entretien de la Mairie et des bâtiments communaux	65.104 "
chap. 20 art. 4.	Assurances sociales	59 "
chap. 21 art. 3.	Entretien écoles publiques	251.545 "
chap. 21 art. 5.	Chauffage, classes	56.941 "
chap. 21 art. 7.	Abonnement au service d'eau	242 "
chap. 23 art. 1.	Sport. Fournitures et aménagements	

Part du Bureau de Bienfaisance sur les droits sur les Spectacles. ^{provisoire} 160.324 Frs.

année 1943-1943 45.500.

année 1945. 176.640. 370.640 Frs.

année 1946. 148.500.

chap. 28 art. 12. Subventions bourses communales 4.600 Frs.

Aggrandissement cimetière St Paul 113.544 Frs.

Emploi subvention dommages bateaux (pomp.) 11.705 Frs.

Vote d'un Crédit pour paiement Honoraires de Monsieur Traud ~

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de voter un crédit de Frs. 195.176 ... à prélever sur les fonds libres de la commune pour paiement des honoraires d'étude de Monsieur Traud, Ingénieur-Conseil 10, rue Prédureau Plantés, pour le nouveau projet d'aménagement de la phase urgente sous voies nationales, qu'il a établi en 1946 pour le compte de la commune.

Vin d'Honneur offert à l'occasion de la Mi-Carême ~

Le Maire donne connaissance de la note de frais de Monsieur Billoteau Propriétaire du café des Amis, qui s'élève à 1.620 Francs.

approuve
le 10/11/47
cette dépense a été occasionnée par le vin d'honneur que le Maire et les membres du Conseil Municipal ont offert à la Tréme de la mi-carême et à ses demoiselles d'honneur.

Le Conseil Municipal accepte de payer la somme de 1.620 Francs due à Monsieur Billoteau pour ce vin d'honneur.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 31 art. 1. Dépenses imprévues.

Aliénation du Terrain Valérie ~

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 Février 1946, il avait été décidé



de céder une parcelle de terrain provenant de l'ex-cédant de terrain acquis pour l'agrandissement du cimetière Saint-Paul.

Après accord amiable, avec Monsieur Galérie, acquéreur, le prix de ce terrain avait été fixé à 35 Frs. le m².

Le dossier relatif à l'enquête ayant été constitué et mis à la disposition du Public pendant huit jours, n'a donné lieu à aucune observation ni réclamation.

En conséquence, il y a lieu de procéder immédiatement à la liquidation de cette affaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé se déclare d'accord avec le Maire sur le prix de 35 Frs. et le charge de faire le nécessaire le plus tôt possible.

Taux d'Honoraires de Monsieur Joessel, Architecte ~

Le Maire communique au Conseil Municipal le taux des honoraires de Monsieur Joessel, pour les différents travaux exécutés et à exécuter aux bâtiments communaux.

Anciens taux :

1° Pour une opération globale :

Premier 100.000 Frs	4%
les 100.000 Frs suivants	6%
à partir 300.000 Frs.	5,50%
Pour ce qui excède 500.000 Frs	5%

2° Pour les opérations partielles :

Pour la confection des plans
devis descriptif et estimatif

Sommaires 35% du total

(ce qui a été appliqué pour les devis dommages de guerre)

Pour la conduite et la
vérification des travaux

..... 30%

Nouveaux taux :

Pour une opération globale :

- Pour 1 million 4%
- Branche de 1 à 2 millions 6%
- " de 2 à 5 " 7,50%
- Pour ce qui excède 5 millions 5%

Pour les travaux partiels

1°) Traités à forfait il est prévu :

- a) Pour la confection des plans
 devis descriptif, estimation et
 marché 20% du total
 - b) Pour l'établissement des
 marchés la direction et réception
 des travaux 35%
 - 3°) Pour la vérification des situa-
 tions - établissement des bons
 d'acompte et proposition de règlement 15%
- 1°) Pour le cas de travaux traités au mètre,
 ces taux deviennent respectivement :
- 15% - 35% - 20%

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture de la lettre de Monsieur Gassel, en accepte les différents taux.

Tournitures de bois par la maison Bossard - Ferrault

Le Maire expose au Conseil que pour remettre plu-
 sieurs salles de classes en état, il est nécessaire d'acheter
 une certaine quantité de bois de hêtre.

Le bois sera fourni par la Maison Bossard-Fer-
 rault & Cie 18, rue Latour d'Auvergne à Nantes et le
 montant approximatif de ces fournitures sera de 70.000 Francs.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal est d'accord pour effectuer l'achat
 de bois en question, et autorise le Maire à faire le
 nécessaire à ce sujet.

Deuxième tranche de l'emprunt de cinq millions sur l'emprunt de quatorze millions

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de



prendre une délibération en complémentaires pour voter les centimes nécessaires pour couvrir l'annuité de 299.997 frs de la 2^e tranche de 5.000.000 de francs de l'emprunt de 11.000.000 de francs voté par délibération du 12 février. En conséquence, le Conseil Municipal confirme sa délibération du 12 février relative à l'emprunt de 5.000.000 au taux de 4,95% et vote une imposition complémentaire de 118,80 qui, jointe aux 105,20 votés le 12 février représentent la somme nécessaire pour couvrir l'annuité.

Construction de deux classes provisoires et d'une Salle Post-Scolaire au Parc Municipal -

Le Maire soumet au Conseil Municipal les plans et devis établis pour la construction de deux classes provisoires et d'une salle post-scolaire au Parc Municipal de Font Pousseau.

app. le
20 mai 47

La dépense à prévoir pourrait s'élever à 700.000 frs environ.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des plans et en avoir délibéré, accepte la construction de ces salles et décide qu'un appel d'offres sera fait auprès des divers entrepreneurs de la commune, pour l'adjudication des travaux.

Marché pour Fournitures de Matériaux nécessaires à l'entretien des Chemins ruraux reconnus -

Le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Noël Heuri, à Bouguenais, pour fournitures de matériaux nécessaires à l'entretien des chemins ruraux reconnus.

Le devis s'élève à la somme de 500.000 frs et nécessite l'établissement d'un marché de gré à gré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avoir entendu l'exposé du Maire, est d'accord pour que M. Noël fournisse les matériaux nécessaires aux travaux d'entretien des chemins ruraux reconnus, et autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec cet entrepreneur.



Les dépenses occasionnées par ces fournitures sont couvertes par un emprunt de 200.000 francs contracté en 1946.

Marché pour Fourniture de Matériaux nécessaires à l'entretien des Chemins Vicinaux.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Houël Henri, à Bouguenais, pour fournitures de matériaux nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux.

Le devis s'élève à la somme de 2.100.000 francs et nécessite l'établissement d'un marché de gré à gré avec cet entrepreneur.

Les dépenses occasionnées par ces fournitures sont couvertes pour une partie par un emprunt de un million contracté en 1946, de 350.000 francs, provenant du reliquat de l'exercice 1946, de 400.000 francs sur le budget 1947 et la partie restante sur le budget additionnel de 1947.

Marché pour Fourniture de Matériaux nécessaires à l'entretien de la Voirie Urbaine

Le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Houël Henri, à Bouguenais, pour fourniture de matériaux nécessaires à l'entretien de la voirie urbaine.

Le devis s'élève à la somme de 280.000 francs, et nécessite l'établissement d'un marché de gré à gré.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, est d'accord pour que Monsieur Houël fournisse les matériaux nécessaires aux travaux et entretien de la voirie urbaine et autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec cet entrepreneur.

Les dépenses occasionnées par ces fournitures seront prélevées au chapitre 12 article 1 du Budget primitif.

Travaux à effectuer sur les routes nationales.

23 et 137.

Le Maire soumet au Conseil Municipal une lettre



de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, relative aux travaux à exécuter sur les routes nationales 23 et 137. Il s'agit de la fourniture de buses en ciment de 0,10 de diamètre devant servir au passage de câbles électriques. Les travaux en question étant assez importants, il y a lieu de procéder par adjudication par appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, se range à l'avis du Maire, et décide que les travaux seront mis en adjudication.

Subventions à diverses Associations ~.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la liste des demandes de subventions, décide de répartir ainsi qu'il suit le crédit prévu au chapitre 29 art. 4.

Mortalité du bétail	1.000.
Bibliothèque populaire	2.000.
Pupilles écoles laïques	1.000.
Étoile sportive régennaise	500.
Président du Sana des Cheminots	500.
Amicale Sapereux Pompiers.	200.
S. S. M. de Tréze.	2.000.
S. S. M. S ^t Industrielle	2.000.
S. S. M. la Fraternelle	2.000.
S. S. M. U. Travailleurs de France.	6.000.
Orphelinat des S. F. L. F.	1.200.
Amicale laïque S ^t Rousseau.	5.000.
Amicale laïque de Tréze.	2.000.
Amicale laïque de Tagon	4.000.
S. S. M. Chemins de fer.	1.000.
Fédération des Mutuels du travail	2.500.
Sté Auberge femmes.	3.000.
Groupe sportif A. de Tréze.	5.000.
Francs Camarades.	2.000.
Clairieurs de France.	1.000.
Comité des œuvres sociales.	10.000.
Amicale des malades du Sana de Montreuil.	500.

Construction d'un Transformateur électrique

Le Maire soumet au conseil Municipal le projet de construction d'un transformateur que la Société d'Electricité de France desire édifier en bordure de la nouvelle route nationale n. 23 et appartenant entièrement à M. Trefte, demeurant rue Alsace-Lorraine à Font. Trouseau.

A la suite de pourparlers engagés entre le Maire et le propriétaire ce dernier s'engage à céder gratuitement à la commune la surface de terrain nécessaire à cette construction; contrairement aux décisions prises par le conseil Municipal dans sa séance du 3 septembre 1945 par lesquelles l'expropriation d'une parcelle de terrain située au même lieu et appartenant à M. Trefte et à M. les Ollive avait été demandée.

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, accepte la proposition de M. Trefte, et décide la construction du transformateur sur ce nouvel emplacement et demande l'application de l'article 22 de la loi du 30 Décembre 1928, et autorise

le Maire à signer tous actes ayant trait à l'exécution de ce projet.

Affaires Diverses

Bibliothèque Municipale - Le conseil Municipal décide de nommer les membres suivants pour faire partie de la Commission de la Bibliothèque municipale, en remplacement des membres existants :

M. M. Plancher, Giraud, Dabin, Tribeyrolle, et Mme Le Guillouz. Monsieur Plancher en sera le responsable.

Education Physique dans les Ecoles - La demande de Mme Plénaud, institutrice, tendant à créer une leçon d'éducation physique dans les écoles de Trézi a été refusée provisoirement. Ses enseignements complémentaires seront pris auprès de l'Inspection Académique en vue d'un examen ultérieur de la question.

Terrain de la Malnoue - Le Maire explique au conseil que par suite de la suppression du service de la réparation à Nantes par la maison Grandjean, le terrain de la Malnoue deviendra la propriété de la Ville de Nantes.

Magasins - Vêtements - Le conseil Municipal donne

son avis sur plusieurs demandes de magasins te-
 moins qui leur sont présentées. 50 sont acceptées
 et 5 refusées.

Purification - Une commission est nommée pour
 s'occuper des modalités d'application du service de
 la purification. Elle comprend :

M. M. Gauthier, Massieu, Perdreau, Stephan, Braud,
 Peigné, Lebreton et Charpentier.

Location du Parc Municipal - L'Amicale libre
 de Font Rousseau demande le Parc pour faire une
 fête le 18 Mai. Le Conseil décide de ne pas fixer
 de prix de location, et demande que cette amicale
 fasse un don au bureau de Bienfaisance suivant
 la réussite de la fête.

Location du 40 rue J. Jaurès - Le Conseil Municipal
 décide de supprimer le prix de location de la salle
 qui occupait l'A. E. P. T. au 40 de la rue Jean
 Jaurès, étant donné que d'autres sociétés s'en ser-
 vent gratuitement.

Passage dans le jardin de Mme Allote - Le
 Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre
 de Mme Allote qui refuse d'accorder un droit de
 passage dans son jardin pour aller de l'école à
 la Maison Durand.

Construction de W.C. au Parc - Le Conseil décide
 de construire dans le Parc municipal des W.C. qui
 seront reliés au réseau d'égouts, et qui serviront au
 personnel des Salles du Parc et aux autres usagers.

Commission du Relogement - Les conseillers sui-
 vants sont nommés pour faire partie de la commis-
 sion du Relogement.

M. M. Charpentier, Guillard, Perdreau, Tribeyrolle.

**Transformation du Logement du Directeur
 de l'école des Garçons de St Rousseau**

x La dépense
 totale est d'en-
 viron 750.000.
 Le Conseil
 accepte le dit
 projet et auto-
 rise le Maire
 à réaliser les
 dits travaux
 par appel d'offres.

Un projet proposé par l'Architecte est en cours
 pour la transformation du logement du Directeur
 de l'école des Garçons de St Rousseau, en trois
 logements d'Instituteurs et 1 pour le Directeur.

Dossiers d'Assistance - Le Conseil Municipal
 Le crédit de fr. 750.000.
 sera inscrit au Budget add. 1947.



se réunit ensuite en comité secret pour examiner les demandes d'assistance. Il autorise les décisions prises par le Bureau de Bienfaisance.

La séance est levée à 0 h 50 le 6 Mars.

Handwritten signatures: Y. Grand, P. Rogne R., 7 Bourc, M. Marin, G. Ollivier, G. Guillard, J. Flancher, A. Mounier, Le Guiahee, P. Dupont, P. Bédier, P. Bédier.

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 5 Mai 1947, se réunira au lieu ordinaire de ses séances le 7 Mai 1947.

Ordre du jour :

- 1° Travaux de l'Eglise de Nèze.
- 2° Demande d'achat et de vente de terrains communaux.
- 3° Lacs vicinaux.
- 4° Cession amiable du terrain de la rue Chupiet.
- 5° Musique Municipale.
- 6° Demandes diverses de subventions.
- 7° Devis de peinture pour l'école ménagère.
- 8° Demande de réduction pour frais d'inhumation de soldats tués à l'ennemi.
- 9° Demandes de sursis d'incorporation.
- 10° Correspondance.
- 11° Demandes de bourses scolaires.
- 12° Projet d'amiable de l'immeuble no rue Y. Gaurès.
- 13° Répartition des indemnités des Maîtres et Adjointes.
- 14° Cession amiable de terrain pour le transformateur sur routes nationales 23 et 137.
- 15° Remboursement de frais de déplacements à divers membres du Conseil Municipal.

Séance du 7 Mai 1947

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 Mai